



Cotisations mensuelles 2026

BASIC **INTÉGRAL** **OPTIMUM**

Individuelles

	BASIC	INTÉGRAL	OPTIMUM
moins de 30 ans	25€	41€	57€
de 30 à 59 ans	47€	77€	112€
de 60 à 69 ans	70€	118€	162€
70 ans et plus	96€	159€	218€



Famille

	BASIC	INTÉGRAL	OPTIMUM
moins de 60 ans	104€	163€	234€
de 60 à 69 ans	123€	191€	274€
70 ans et plus	171€	276€	389€

Des services personnalisés et de haute qualité

Cristallisation des cotisations

La tranche d'âge à laquelle vous adhérez est figée. Une fois inscrit dans une tranche d'âge, celle-ci reste valable tout au long de votre contrat, quelle que soit l'évolution annuelle des tarifs.



Un accueil téléphonique humain et personnalisé

Chaque appel est pris en charge par un conseiller dédié, garantissant un suivi adapté à vos besoins.

Assistance Santé et Prévoyance 20H

Un accompagnement de proximité vous est assuré lors d'une hospitalisation.

Pour en savoir plus, contactez le 05 49 34 82 42.

Le tiers payant

Sous certaines conditions, vous êtes dispensé d'avancer les frais médicaux auprès de la majorité des professionnels de santé.

Espace sécurisé en ligne

Accédez facilement à vos remboursements, cotisations et données administratives via un espace personnel protégé.

Une mutuelle accessible à tous

Régie par les dispositions du Livre II du Code de la Mutualité, la MUTUELLE DU MONDE COMBATTANT repose sur les principes de solidarité et d'entraide collective.

Les représentants sont élus par les adhérents, et les garanties sont établies par l'Assemblée Générale des membres participants.

Ouverte à tous, la MUTUELLE DU MONDE COMBATTANT ne fixe aucune limite d'âge, n'exige ni questionnaire médical, ni droit d'entrée, et n'impose aucun délai de carence.

Vos dépenses de santé sont prises en charge dès le jour de votre adhésion.



UNE MUTUELLE POUR TOUS

- Accessible à tous, sans limite d'âge
- Aucune exigence de questionnaire médical
- Aucun droit d'entrée requis
- Sans délai de carence, avec prise en charge immédiate

Entraide • Solidarité • Conseil

Des valeurs à partager:
terre-fraternité.fr asafrance.fr



5, rue du Havre 75008 Paris

01 43 87 43 65

contact@mutuelle-combattant.com

mutuelle-combattant.com

Bureaux ouverts du Lundi au Vendredi
De 9h à 12h et de 13h à 17h

SIREN : 784 360 661 - Organisme substitué auprès de la MIE

Mutuelle santé ouverte à tous !



INCLUS

Une assistance 24h incluse en cas d'hospitalisation.
Renseignements à l'intérieur

UNIQUE !

Tranche d'âge figée à l'adhésion grâce à la **cristallisation des cotisations**.

BASIC - INTÉGRAL - OPTIMUM Prestations & Cotisations 2026



5, rue du Havre 75008 Paris

01 43 87 43 65

contact@mutuelle-combattant.com

mutuelle-combattant.com

Nos prestations

Soins courants

Honoraires médicaux généralistes et spécialistes (y compris franchises K ≥ 60€ ou montant ≥ 120€)	70%
Honoraires paramédicaux (infirmier, kiné...)	60%
Analyses et examens de laboratoire	60%
Imagerie médicale	70%
Médicaments	15%, 30% ou 65%
Actes de chirurgie, d'anesthésie, d'échographie, actes techniques médicaux (hors hospitalisation)	70%
Consultation psychologue. Dispositif MonPsy, remboursé par la Sécurité sociale sur prescription médicale - Choix d'un psychologue partenaire de l'annuaire MonPsy.	60%

Médecines Alternatives et Complémentaires (3)

- Diététicien, podologue, pédicure, ostéopathe, acupuncteur, chiropracteur, psychomotricien, psychothérapeute, psychologue, sophrologue, naturopathe, ethiopate	-
- Séjour « Jeûne et Randonnée »	-

Hospitalisation: Médecine, Chirurgie, Odontologie, Psychiatrie, Maison de repos, Maternité

Forfait Journalier Hospitalier	-
Forfait Patient Urgence	-
Honoraires (Y compris franchise de 24€ facturée pour les actes ≥ 120€)	80%
Frais de séjour	80%
Chambre particulière	-
Frais accompagnement (lit et repas en milieu hospitalier et en maison d'accueil- enfant de moins de 14 ans)	-
Transport remboursé par la sécurité sociale	65%

Dentaire

Panier 100% « reste à charge zéro »: soins et prothèses (100% santé)	-
Panier « reste à charge maîtrisé » → SOINS: Inlay Onlay INO, endodontie, prophylaxie et parodontologie	70%
Panier « tarifs libres » → PROTHÈSES: prothèse INLAY CORE ICO, implantologie et inlay core	70%
Orthodontie remboursée par la sécurité sociale	100%
Orthodontie non remboursée par la sécurité sociale	-
Prothèse non remboursée par la sécurité sociale (par prothèse)	-
Parodontologie / prophylaxie non remboursée par la sécurité sociale	-
Implantologie non remboursée par la sécurité sociale (par implant)	-

Matériel médical

Petit appareillage (Attelle, Chevillère...)	60%
Grand appareillage (prothèses oculaires, orthoprothèse, fauteuil roulant)	100%
Orthopédie	60% ou 100%

Aides auditives

Classe 1 Panier « reste à charge zéro » (100% santé)	-
Classe 2 Panier « tarifs libres » (6)	60%
Piles et accessoires	60%

Optique (4)

Classe A Panier « reste à charge zéro » monture + verres (100% santé)	-
Classe B Panier « tarifs libres » (5)	% variable
Optique refusée par la sécurité sociale y compris lentilles	-
Acte chirurgical (par œil)	-

Cure thermale acceptée par la sécurité sociale

Forfait global pour honoraire, traitement thermal, hébergement, transport (sur présentation des justificatifs des frais réels)	Ticket modérateur + 70€/an
--	----------------------------

Actes de prévention

Détartrage annuel complet	70%
Ostéodensitométrie acceptée par la sécurité sociale (1 fois / an)	70%
Ostéodensitométrie refusée par la sécurité sociale	-
Vaccins pris en charge par la sécurité sociale	65% ou 100%
Vaccins non pris en charge par la sécurité sociale (7)	-
Sevrage tabagique (7)	-
Examens bucco-dentaire M'T Dents (tous les ans - dès 3 ans et jusqu'à 24 ans)	60%

Divers

Assistance à domicile / Tiers-payant général / Télétransmission selon départements	-
--	---

Tous les pourcentages indiqués s'entendent en pourcentage de la Base de Remboursement de la Sécurité Sociale (BRSS). Le remboursement total comprend: la part Sécurité Sociale + la part Mutuelle, dans la limite des frais engagés.

(1) OPTAM: Option Pratique Tarifaire Maîtrisée et OPTAM-CO: Option pratique tarifaire maîtrisée pour les chirurgiens et obstétriciens. Les médecins adhérents à ces options se sont engagés à limiter leurs dépassements d'honoraires. Les médecins non adhérents à ces options ne peuvent être remboursés à plus de 200% de la base de remboursement de la sécurité sociale dans le cadre du contrat responsable, régime obligatoire inclus. (2) Frais réels: Tels que définis réglementairement. Les soins et prothèses dentaires 100% santé ainsi que les équipements d'optique médicale 100% santé et les aides auditives 100% santé sont remboursés intégralement dans la limite des prix limites de vente ou honoraires limites de vente fixées par arrêté. Si le professionnel de santé dépasse ces prix ou honoraires limites de vente, restent à votre charge. Prise en charge sécurité sociale et mutuelle limitée à 1700€ par aide auditive. (3) Si professionnel diplôme selon les dispositions prévues par la réglementation en vigueur et inscrit au registre officiel de leur profession - ex : ADELI, RNE...). (4) le remboursement est annuel pour les assurés jusqu'à 16 ans et par période de 24 mois pour les plus de 16 ans sauf changement de la vision : remboursement annuel dans ce cas l'évolution de la vue peut être constatée par prescription médicale ou par un opticien. La période de 24 mois est calculée à compter de la date d'acquisition de l'équipement. (5) les équipements mixtes comprenant des verres ou montures 100% santé et des verres ou montures à tarifs libres sont remboursés intégralement pour les parties d'équipement relevant du 100% santé (dans la limite du prix de vente) et dans le cadre du forfait correspondant pour les équipements relevant du tarif libre déduction faite du coût de la partie de l'équipement 100% santé. Les équipements à tarifs libres comprenant des verres de type différent font l'objet d'un remboursement calculé selon la formule : (remboursement équipement verres de type A+ remboursement équipement verres de type B)/2. (6) Limite à un équipement par oreille tous les 4 ans à compter de la date du dernier achat d'équipement en tenant compte des 4 années antérieures. (7) Prescrit et inscrit au Vidal consultable sur Internet.

OPTIMUM

Si OPTAM (1) 195% sinon 130%
130%
130%
Si OPTAM (1) 195% sinon 130%

Forfait annuel et global plafonné à 100€/an
(ce forfait annuel comprend le remboursement des soins de médecine douce et/ou le financement du séjour « Jeûne et randonnée » en fonction des frais engagés)

Frais réels (2)
Frais réels (2)
Si OPTAM et OPTAM-CO (1) 185% sinon 120%
100%
80€ par jour Maxi 30 jours par an

Frais réels (2)
150%
300% Maxi 3100€/an
200% Maxi 2000€/an
200€/an

Frais réels (2)
40% + 500€ par oreille
40%

Frais réels (2)
Ticket modérateur + 350€ (max 100€ monture)
400€/2 ans
300€/an
Ticket modérateur + 300€/an

OUI
100%
100%
80€/an
35% ou 0%
80€/an
80€/an
40%
OUI

Ce document n'est pas contractuel